

Vastned Retail Belgium publie l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2018

La société immobilière réglementée Vastned Retail Belgium publie aujourd'hui la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra **le 18 mai 2018 à 10h00** au siège social, Generaal Lemanstraat 74, 2600 Berchem.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire comprend la proposition de la renonciation à l'agrément en tant que société immobilière réglementée publique et la

proposition de modification de l'objet social et des statuts qui aura lieu dans le cadre du changement de Vastned Retail Belgium de société immobilière réglementée publique en fonds d'investissement immobilier spécialisé.

L'ordre du jour complet et tous les documents y afférents pour l'assemblée générale extraordinaire sont disponibles sur www.vastned.be, sous Investor Relations - Informations investisseurs - Assemblée générale des actionnaires.

Au sujet de Vastned Retail Belgium. Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans l'immobilier commercial belge, plus spécifiquement dans des magasins de tout premier ordre (situés dans les meilleures rues commerçantes des grandes villes Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges), et dans d'autres biens immobiliers (des magasins dans le centre des villes en dehors des grandes villes, des parcs de vente au détail et des magasins le long d'axes routiers hautement qualitatifs). La SIR souhaite investir à terme 75% dans des magasins de tout premier ordre dans les grandes villes.

Pour plus d'informations veuillez contacter:

VASTNED RETAIL BELGIUM SA, société immobilière réglementée publique de droit belge,
Taco de Groot, Rudi Taelmans ou Reinier Walta, tel. + 32 3 361 05 90, www.vastned.be



VASTNED RETAIL BELGIUM

Generaal Lemestraat 74

2600 Berchem - Anvers

T +32 3 361 05 90

info@vastned.be

WWW.VASTNED.BE